**FÉDÉRATION FRANCAISE DE SPÉLÉOLOGIE ET**

Commission Enseignement

École Française de Spéléologie

**ÉCOLE FRANCAISE DE SPÉLÉOLOGIE**

 **– Ou FFS et EFS pour les intimes…-**

**Diapo 3 : Pourquoi une fédération ?**

* Pourquoi une fédération ?

Les buts de la FFS sont :

* L'union de toutes personnes pratiquant la spéléologie et le canyonisme et notamment l’exploration du milieu souterrain naturel et artificiel.
* La recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et du canyonisme, la protection et la défense du monde souterrain et de son environnement.
* L’apport de son concours et de celui de ses adhérents à des missions de sécurité civile, de prévention, de formation et lors d’opération de secours en milieu souterrain, dans des cavités naturelles ou artificielles, noyées ou à l’air libre.
* L'organisation, seule ou associée, de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou la descente de canyon.

Le fait d’être regroupés en fédération apporte plus de reconnaissance auprès des :

* CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français), en tant que membre du collège des fédérations sportives non olympiques.
* Ministère de l’Environnement : avec l’agrément de protection de la nature.
* Ministère des sports : avec la reconnaissance de mission de service public.
* Ministère de l’Intérieur : en tant qu’acteur de la sécurité civile.
* Pour quoi une fédération ?
* Le regroupement en fédération permet de proposer des stages aux personnes vraiment sensibles à ce sujet, et d’orienter les contenus selon la demande des fédérés.
* Si chaque spéléologue devait trouver une assurance le couvrant dans son activité, cela serait difficile, et tout le monde n’obtiendrait pas ni les mêmes garanties, ni les mêmes tarifs. Le fait d’être regroupés permet à la FFS de négocier un contrat de groupe pour tous ses adhérents.
* L’encadrement proposé lors des sorties organisées par les entités de la FFS ou assimilées (CDS, CSR et clubs) est spécialisé dans le domaine de la spéléo. De ce fait, il est pointu dans son domaine et peut donc s’adapter à la demande des fédérés.

**Diapo 4 : Histoire raccourcie.**

* Société de Spéléologie : 1895 à 1914. Regroupe plutôt des personnes (seulement 5 associations), à caractère plutôt « savant » (géographes, archéologues..). Très peu d’explorateurs. Naissance de Spelunca.
* Spéléo Club de France : 1930 – 1936. Assemblée constitutive avec à la tête Martel, De Joly, Casteret, etc… Poursuivent l’œuvre de la Société de Spéléologie. Ça ressemble plus à la fédé telle qu’on la connait actuellement. En plus du côté « savant », le coté exploration devient important.
* Société Spéléologique de France (SSF) : 1936 – 1963. Le Spéléo Club de France devient la SSF sur proposition de Bernard Gèze. Le but est de donner une connotation nationale à une structure jusqu’à présent régionale.

1er congrès national à Mazamet en 1939.

* Comité National de Spéléologie (CNS) : 1948 – 1963. Regroupement de personnes au départ (ayant un côté plutôt scientifique), il devient en 1957 plus une association de clubs. Le côté sportif des explorations est ici un peu plus mis en avant que dans la SSF.
* Fédération Française de Spéléologie : 1963. Regroupement de la SSF et du CNS après une consultation des spéléologues lors du congrès national de Millau bien que les membres influents des 2 sociétés en place n’en aient pas vraiment le désir.

1969 : création de l’EFS au sein de la FFS.

**Diapo 5 : Organigramme.**

* Les bénévoles :
* Bureau actuel :

Président : Gaël KANEKO Président adjoint : Vacant

Secrétaire : Yves CONTET Secrétaire adjointe : Nathalie LOZA

Trésorier : Jean-Louis THOMARÉ Trésorière adjoint : Annick VITRY- BLANC

Le Conseil d’Administration (CA) de la FFS est composé de 2 collèges (à partir de l’Olympiade 2020-2024) :

* 1 collège des territoires (4 titulaires + 4 remplaçants) : Ils représentent les présidents de CSR.
* 1 collège général (16 personnes). C’est l’ancien CA de la FFS.
* 1 médecin.
* Élection des Grands Électeurs (GE) nationaux : 1 par CDS + 1 par tranche de 100 adhérents – le nombre de CDS de la région multiplié par 50.
* Élection GE régionaux : dépend des régions. Par exemple, pour la région Occitanie : 1 pour 10 adhérents de CDS (arrondi au nombre supérieur).
* Élection GE départementaux : dépend des départements. Par exemple, pour le CDS 31, un barème existe (de 1 à 5 licenciés : 1 représentant ; 6 à 11 licenciés : 2 représentants, etc…).
* Les salariés :
* Le directeur technique national (DTN). Il est référent de la relation avec les partenaires institutionnels (Ministère des Sports, ANS…) et de la coordination des financements publics (contrat de développement, Plan Sportif Fédéral, coopération internationale…) Accompagnement du bureau et du CA fédéraux. Marie-Hélène REY.
* Les conseillers techniques nationaux.

Avec le DTN, ce sont des agents du Ministère des Sports placés auprès de la FFS. Ils sont rémunérés par le Ministère des Sports.

Ils sont répartis par missions et territoires :

* un chargé du développement des structures artificielles de pratique de nos activités, du développement des activités et référent projets scolaires et universitaires, canyonisme et pôle développement. Accompagnement des régions Bretagne Pays de la de Loire, Grand Est, La Réunion et Occitanie. Damien CHIGOT.
* un chargé de l’emploi et de la formation, référent des professionnels, chargé du développement des activités et référent spéléologie et pôle enseignement. Accompagnement des régions Bourgogne-Franche Comté, Corse, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Hauts de France et territoires d’Outre-Mer. Olivier CAUDRON.
* un référent accès aux sites, prévention des risques, chargé du développement des activités et référent plongée souterraine, pôle environnement et pôle santé secours. Accompagnement des régions Antilles Guyane, Auvergne-Rhône Alpes, Centre Val de Loire, Ile de France et Provence Alpes Côte d’Azur. Florent MERLET.

Suite à l’octroi de la délégation canyon en 2022, la FFS espère récupérer un 4ème CTN pour revenir au nombre maximum de CTN obtenu dans les années 2000.

* Les salariés du siège :
* Une secrétaire de direction et gestion CREI (Chantal),
* Une secrétaire de gestion des adhérents, des stages et de la librairie (Nastasia),
* Une comptable (Mylène),
* Un responsable informatique et assurances (Laurent).

**Diapos 6 et 7 : Pôles et commissions.**

Les activités de la FFS sont structurées au sein de 6 pôles qui regroupent les 17 commissions selon leurs domaines de compétences.

Les commissions peuvent, en fonction de leur taille et de leur dynamisme, être composées d’un bureau (6 personnes maximum), d’une direction nationale (le bureau + des personnes ressources), de correspondants régionaux et départementaux, et sont pourvues d’un règlement intérieur.

* **Pôle enseignement.**

Il englobe les commissions École Française de Spéléologie (EFS), École Française de Canyonisme (EFC) et École Française de Plongée Souterraine (EFPS).

Coordinateur : Vincent Biot.

Il a pour but :

* D’harmoniser tous les référentiels de formations des différentes activités de  la fédération,
* De mettre en œuvre les protocoles d’études sur le matériel,
* De définir le contenu des formations professionnelles et les formations diplômantes délivrées par la fédération,
* De prévenir les risques liés à la pratique de ses activités.
* **Pôle santé, secours.**

Il englobe les commissions Médical et Secours.

Coordinateur : Jean-Noël Dubois.

Ce pôle a pour but :

* De définir les orientations destinées à mettre en œuvre les actions de préservation de la santé des pratiquants,
* D’édicter le règlement antidopage,
* D’informer et de former les fédérés en matière de sauvetage et de prévention,
* D’intervenir en cas de secours,
* De mettre en place des formations aux techniques de secours en milieu souterrain,
* De diriger les secours spéléologiques sous terre.
* **Pôle Patrimoine, sciences et environnement.**

Il englobe les commissions Documentation, Environnement et Scientifique.

Coordinatrice : Marie-Clélia Lankester.

Il a pour buts :

* D’affirmer l’expertise de la FFS sur les milieux de pratique,
* D’enregistrer et archiver l’ensemble des connaissances liées à la pratique de nos activités,
* La formation à l’environnement,
* L’étude des milieux, l’expertise,
* L’accès et la gestion des sites,
* Les conventions liées à l’accès au milieu au souterrain.
* **Pôle  vie associative.**

Il englobe les commissions Financière et Statuts et Règlements fédéraux.

Coordinateur : Vacant.

Ce pôle a pour buts :

* D’apporter aux fédérés et aux clubs les conditions adaptées à la pratique de leurs activités,
* De mettre en œuvre les actions liées à la vie administrative, juridique et financière de la fédération facilitant la pratique des fédérés,
* De mettre en place les recommandations et les instances disciplinaires.
* **Pôle développement.**

Il chapeaute la commission Jeunes.

Coordinateur : Vacant.

Axe de développement de la FFS, ce pôle a pour but de :

* mener une politique d’actions notamment vers les familles, les jeunes et les scolaires,
* Assurer le développement de la pratique de la spéléologie et du canyonisme,
* Rendre nos activités accessibles au plus grand nombre.
* **Pôle communication et publications.**

Il englobe les commissions Audiovisuelle, Communication, Publications, Relations et Expéditions Internationales et Spelunca Librairie.

Coordinateur : Daniel Fromentin.

Ce pôle a pour but  de développer la communication à différents niveaux :

* Communication Interne : Fédérés - clubs - structures fédérales,
* Communication Externe : Média – Relations Inter-Fédérales – Annonceurs,
* Relations et expéditions internationales,
* Valoriser les travaux des fédérés en publiant,
* Etre au centre de l’information,
* Faire du journalisme de terrain,
* Etre le vecteur de l’information fédérale.

Chaque commission a ensuite ses propres objectifs et buts déclinés de ceux des pôles.

**Diapos 8 et 9 : Zoom sur l’EFS.**

* **Composition.**

L’EFS est composée d’un bureau dont le binôme présidentiel est nommé par le CA de la FFS (actuellement 4 personnes : présidente : Vanessa KYSEL, président adjoint : Judicaël ARNAUD, secrétaire : Hélène MATHIAS et trésorier : Dominique DOREZ), d’une direction technique nationale (le bureau auquel s’ajoutent des personnes ressources comme un gestionnaire de matériel, un responsable de site internet, un pour Info EFS, des personnes validant les stages avant apparition au calendrier des stages…), des correspondants régionaux et départementaux.

Les correspondants ont des rôles de liaison entre l’EFS et leur territoire.

Ils sont chargés de transmettre à l’EFS les idées émanant de leur territoire et d’y faire appliquer les décisions prises par les organes décisionnels de l’EFS.

Ils sont des personnes ressource pouvant orienter un fédéré vers des formations. Ils conseillent et accompagnent les responsables de stages de formation personnelle. Ils harmonisent le calendrier des stages de formation personnelle sur leur territoire.

* **Actions.**
* Formation et enseignement : on dénombre actuellement 854 initiateurs, 212 moniteurs et 51 instructeurs (chiffres de 2023).

On dénombre environ 70 stages inscrits au calendrier de l’EFS et réalisés : découverte, formation, perfectionnement, stages initiateur, 1 cycle moniteur avec ses 3 modules, (1 UV instructeur) et des stages spécialisés (chiffres 2023).

Des actions de formation à l’étranger (les dernières au Liban, Maroc, en Algérie).

Un peu plus de 400 stagiaires, avec plus d’un tiers de – de 26 ans.

* Gestion matériel : environ 5 km de cordes, 1 240 mousquetons, 65 kits, et tout le reste stockés à la FFS à Lyon et entretenus par une Team de bénévoles.

Les responsables de stage peuvent louer le matériel de l’EFS.

* Création et diffusion de documents pédagogiques (Info EFS, Dossiers d’Instruction, Cahiers de l’EFS, Manuel Technique, supports pédagogiques).
* Diffusion d’information (site internet, page Facebook).
* Réalisation de tests, notamment par le biais du GET.
* Animation du conseil technique par le biais d’une liste de discussion permettant le transfert d’informations (principalement du haut vers le bas actuellement) et la prise d’avis.
* Organisation de journées d’études tous les ans simultanément par une des 3 écoles du pôle enseignement pour les 3 écoles.

VK – Mise à jour février 2024